



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Commission de contrôle
budgétaire et financier*

Papeete, le 22 avril 2016

**ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER
DU MARDI 26 AVRIL 2016 À 9 HEURES**

HORAIRE PRÉVISIONNEL	PROJETS D'ARRÊTÉ SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXAMINÉS
PRÉSIDENTE	
9 H	Projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) pour l'acquisition d'équipements logistiques et de matériels agricoles (Lettre n° 2460/PR du 15-4-2016) APF n° 4380 du 18-4-2016 - URGENCE SIGNALÉE 10j => au plus tard le 28-4-2016
MINISTÈRE DU TOURISME, DES TRANSPORTS AÉRIENS INTERNATIONAUX, DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	
9 H 30	Projet d'arrêté portant attribution d'une subvention en faveur de l'association des « Amis de la Maison James Norman HALL » pour le financement de ses activités générales durant l'année 2016 (Lettre n° 2458/PR du 15-4-2016) APF n° 4378 du 18-4-2016 - URGENCE SIGNALÉE 10j => au plus tard le 28-4-2016
MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DU DOMAINE	
10 H	Projet d'arrêté autorisant la rétrocession à titre gratuit et en toute propriété, par l'Office polynésien de l'habitat au profit de la Polynésie française, de la parcelle de terre cadastrée commune de Punaauia section BR n° 317 de 894 m ² (Lettre n° 2459/PR du 15-4-2016) APF n° 4379 du 18-4-2016 - DÉLAI NORMAL 20j => au plus tard le 8-5-2016
MINISTÈRE DE LA PROMOTION DES LANGUES, DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION, DE L'ENVIRONNEMENT	
10 H 30	Projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'établissement Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture pour la construction des loges de To'ata (Lettre n° 2570/PR du 20-4-2016) APF n° 4602 du 20-4-2016 - URGENCE SIGNALÉE 10j => au plus tard le 30-4-2016



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Commission de contrôle
budgétaire et financier*

Papeete, le 25 avril 2016

**COMPLÉMENT À L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION
DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER
DU MARDI 26 AVRIL 2016 À 9 HEURES**

HORAIRE PRÉVISIONNEL	PROJETS D'ARRÊTÉ SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXAMINÉS
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
11 H	Projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du Comité Olympique de Polynésie Française (COPF) pour financer le règlement de la caution de validation de la candidature de la Polynésie française à l'organisation des jeux du Pacifique de 2023 <i>(Lettre n° 2643/PR du 22-4-2016)</i> APF n° 4756 du 25-4-2016 - URGENCE SIGNALÉE 10j => au plus tard le 5-5-2016

N.B. : Vous voudrez bien vous munir de la lettre de saisine précitée.



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Commission de contrôle
budgétaire et financier*

AVIS N° 44-2016/CCBF/APF

DU 26 AVRIL 2016

sur un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) pour l'acquisition d'équipements logistiques et de matériels agricoles

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2460/PR du 15 avril 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'examen de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) pour l'acquisition d'équipements logistiques et de matériels agricoles ;

Vu la lettre n° 452/2016/SCOM.APF du 19 avril 2016 portant convocation de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

En sa réunion du 26 avril 2016

DÉCIDE :

d'émettre un **avis favorable** (à l'unanimité des 9 membres présents ou représentés) sur le projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) pour l'acquisition d'équipements logistiques et de matériels agricoles, pour un montant de **42 760 494 F CFP**.

Toutefois, les membres de la commission souhaitent que :

- le budget de la CAPL soit augmenté ;
- le problème lié à la mise à disposition du hangar de Taravao soit réglé ;
- les futurs projets de constructions OPH prévoient des zones dédiées à la réalisation de jardins individuels.

Le présent avis sera transmis au Président de la Polynésie française et diffusé aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

La présidente
de la commission,

Dylma ARO



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Commission de contrôle
budgétaire et financier*

AVIS N° 45-2016/CCBF/APF

DU 26 AVRIL 2016

sur un projet d'arrêté portant attribution d'une subvention en faveur de l'association des « Amis de la Maison James Norman HALL » pour le financement de ses activités générales durant l'année 2016

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2458/PR du 15 avril 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'examen de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'arrêté portant attribution d'une subvention en faveur de l'association des « Amis de la Maison James Norman HALL » pour le financement de ses activités générales durant l'année 2016 ;

Vu la lettre n° 452/2016/SCOM.APF du 19 avril 2016 portant convocation de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

En sa réunion du 26 avril 2016

DÉCIDE :

d'émettre un **avis favorable** (à l'unanimité des 9 membres présents ou représentés) sur le projet d'arrêté portant attribution d'une subvention en faveur de l'association des « Amis de la Maison James Norman HALL » pour le financement de ses activités générales durant l'année 2016, pour un montant de **9 600 000 F CFP**.

Le présent avis sera transmis au Président de la Polynésie française et diffusé aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

La présidente
de la commission,


Dylina ARO



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Commission de contrôle
budgétaire et financier*

AVIS N° 46-2016/CCBF/APF

DU 26 AVRIL 2016

sur un projet d'arrêté autorisant la rétrocession à titre gratuit et en toute propriété, par l'Office polynésien de l'habitat au profit de la Polynésie française, de la parcelle de terre cadastrée commune de Punaauia section BR n° 317 de 894 m²

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2459/PR du 15 avril 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'examen de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'arrêté autorisant la rétrocession à titre gratuit et en toute propriété, par l'Office polynésien de l'habitat au profit de la Polynésie française, de la parcelle de terre cadastrée commune de Punaauia section BR n° 317 de 894 m² ;

Vu la lettre n° 452/2016/SCOM.APF du 19 avril 2016 portant convocation de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

En sa réunion du 26 avril 2016

DÉCIDE :

d'émettre un **avis favorable** (à l'unanimité des 9 membres présents ou représentés) sur le projet d'arrêté autorisant la rétrocession à titre gratuit et en toute propriété, par l'Office polynésien de l'habitat au profit de la Polynésie française, de la parcelle de terre cadastrée commune de Punaauia section BR n° 317 de 894 m².

Le présent avis sera transmis au Président de la Polynésie française et diffusé aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

La présidente
de la commission,


Dylma ARO



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Commission de contrôle
budgétaire et financier*

AVIS N° 47-2016/CCBF/APF

DU 26 AVRIL 2016

sur un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'établissement Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture pour la construction des loges de To'ata

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2570/PR du 20 avril 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'examen de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'établissement Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture pour la construction des loges de To'ata ;

Vu la lettre n° 452/2016/SCOM.APF du 19 avril 2016 portant convocation de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

En sa réunion du 26 avril 2016

DÉCIDE :

d'émettre un **avis favorable** (à l'unanimité des 9 membres présents ou représentés) sur le projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'établissement Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture pour la construction des loges de To'ata, pour un montant de **44 567 586 F CFP**.

Le présent avis sera transmis au Président de la Polynésie française et diffusé aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

La présidente
de la commission,

Dylma ARO



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Commission de contrôle
budgétaire et financier*

AVIS N° 48-2016/CCBF/APF

DU 26 AVRIL 2016

sur un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du Comité Olympique de Polynésie Française (COPF) pour financer le règlement de la caution de validation de la candidature de la Polynésie française à l'organisation des jeux du Pacifique de 2023

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2643/PR du 22 avril 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'examen de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du Comité Olympique de Polynésie Française (COPF) pour financer le règlement de la caution de validation de la candidature de la Polynésie française à l'organisation des jeux du Pacifique de 2023 ;

Vu la lettre n° 452/2016/SCOM.APF du 19 avril 2016 portant convocation de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

En sa réunion du 26 avril 2016

DÉCIDE :

d'émettre un **avis favorable** (à l'unanimité des 9 membres présents ou représentés) sur le projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du Comité Olympique de Polynésie Française (COPF) pour financer le règlement de la caution de validation de la candidature de la Polynésie française à l'organisation des jeux du Pacifique de 2023, pour un montant de **11 000 000 F CFP**.

Le présent avis sera transmis au Président de la Polynésie française et diffusé aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

La présidente
de la commission,

Dylma ARO